ETABLISSEMENT DE RAPPORTS ET SUPERVISION DE LA PERFORMANCE DES FINANCEMENTS PAR LE CONSEIL

N.B. De par leur nature, les documents du Conseil font partie intégrante des délibérations et, conformément à la Politique de transparence du PME, ne sont pas rendus publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres, pour consultation, avant leur examen par le Conseil.

Recommandé par : le Comité des financements et performances (GPC)
Délibérations du Comité : • Le GPC approuve les mécanismes d'établissement de rapports proposés et examinera en temps voulu leur utilité et toute modification éventuellement nécessaire en vue de rationaliser l'information et de réduire au maximum les coûts de transaction. Le GPC invite en outre le Conseil à mieux utiliser les rapports existants, notamment le Rapport sur la performance des financements, le Rapport sur les résultats et les évaluations des financements, et il note avec intérêt que les analyses présentées dans ces documents continuent de s'améliorer.
Référence à la décision du Conseil : BOD/2019/06-15— Mise en application d'un partenariat efficace

1. Objectif

1.1 Le Conseil est informé des mécanismes de suivi des financements et d'établissement de rapports proposés en commun accord par le GPC et le Secrétariat.

2. Contexte

2.1 En juin 2019, le Conseil a approuvé une Matrice de redevabilité (Annexe B2 du document BOD/2019/06 DOC 05) décrivant les rôles, les attentes et les relations des partenaires du PME en matière d'établissement de rapports sur les financements du PME et le partenariat. Pour les besoins de la matrice, le Conseil doit suivre l'exécution des financements au plan financier et à l'échelon des programmes pour garantir que les ressources sont bien utilisées conformément au plan stratégique du PME. Le Conseil a demandé au GPC de lui

présenter en décembre un rapport d'étape sur les moyens qui permettraient au Conseil de s'acquitter efficacement de son rôle de supervision de la performance des financements.

2.2 Conformément au mandat du GPC, tel qu'approuvé par le Conseil, le Comité doit notamment suivre les progrès accomplis dans la performance et les résultats de tous les financements pour garantir qu'ils répondent à leurs critères d'approbation par le Conseil et aux politiques applicables du PME. Le Comité doit notamment analyser le rapport annuel du Secrétariat sur la performance des financements et fournir des avis au Conseil à ce sujet, y compris, le cas échéant, recommander les mesures requises pour régler les problèmes de performance du portefeuille ou de financements spécifiques.

2.3 Pour s'acquitter de ce mandat, le GPC supervise la présentation au Conseil d'un rapport annuel sur la performance des financements (précédemment appelé Examen annuel du portefeuille) qui donne une vue d'ensemble du portefeuille de financements dans un pays et recommande des moyens de renforcer la performance des financements. Avec l'accord du GPC, le rapport ne portera désormais plus que sur l'accès aux financements et leur performance.

2.4 À l'avenir, le Rapport sur la performance des financements sera complété par un point semestriel succinct sur les financements potentiellement non performants, indiquant notamment leur situation, les résultats attendus et les mesures prises pour régler les problèmes graves. Pour ce faire, le Secrétariat utilisera les examens semestriels du portefeuille de chaque agent partenaire, comme spécifié dans le document sur la mise en application d'un partenariat efficace. Ce point actualisé permettra au PME de mieux suivre l'exécution des programmes et d'informer le Conseil sur les problèmes qui risquent de compromettre la performance des financements.

2.5 Ce point semestriel viendra compléter la liste des rapports de performance (Annexe A du document GPC/2019/10 DOC 14) et les autres rapports du Secrétariat au Conseil et au Comité. Ensemble, ces rapports constituent la principale charge de travail du Secrétariat. Le Secrétariat continuera de collaborer avec le GPC pour trouver les moyens de regrouper ces rapports ou d'en réduire le nombre ou la longueur.

2.6 Le GPC compte que les mécanismes d'établissement de rapports permettront au Conseil de s'acquitter efficacement de son rôle de supervision de l'exécution et de la performance des financements. Les nouvelles obligations d'information ont été mises en balance avec l'instruction du Conseil d'améliorer l'efficacité des activités du Secrétariat.

ANNEXE A : Mécanismes proposés pour le suivi des financements et l'établissement de rapports

Le système de communication de l'information présenté ci-après indique, pour chaque mécanisme, s'il s'agit d'un mécanisme nouveau ou existant, et en quoi il sert le rôle et les responsabilités du Secrétariat, du GPC et du Conseil se rapportant à la performance des financements (le Conseil supervise la performance générale du portefeuille et prend les décisions stratégiques qui s'imposent à cet égard. Il veille également à ce que le Secrétariat et le GPC s'acquittent bien de leurs rôles de supervision respectifs et portent les problèmes graves à son attention pour information et/ou décision).

- **Rapport sur la performance des financements (existant)** (précédemment appelé Examen annuel du portefeuille)
 Objet : Permettre au Conseil, par l'intermédiaire du GPC, de superviser la performance globale du portefeuille de financements et identifier les financements à risque.
 - ✓ Fournit une vue d'ensemble des financements en cours ; analyse les décaissements et l'état d'avancement de la mise en œuvre.
 - ✓ Recense les financements qui accusent des retards de mise en œuvre ou de décaissement ; fournit des informations supplémentaires sur les causes des retards.
 - ✓ Fait le point des financements accusant des retards.
 - ✓ Utilise les données tirées des rapports d'activité des agents partenaires et les informations supplémentaires émanant du Secrétariat.
 - ✓ Contient les observations du GPC sur les conclusions du Rapport.

- **Points semestriels à l'intention du GPC sur certains financements (nouveau)**
 Objet : Permettre au GPC de suivre les financements à risque et de recenser les problèmes graves qui devraient être signalés au Conseil.
 - ✓ Sur la base du rapport de performance des financements, le GPC recense systématiquement les financements en retard qui devront faire l'objet d'un point semestriel spécial.
 - ✓ Le Secrétariat informe les pays concernés et examine la situation avec les agents partenaires respectifs lors de la réunion semestrielle organisée avec eux.
 - ✓ Les agents partenaires font un point semestriel sur les financements en retard recensés, en indiquant les mesures prises et comment la situation a évolué ou devrait évoluer.
 - ✓ Le Secrétariat présente les points actualisés lors de la réunion du GPC en avril.
 - ✓ Le GPC peut signaler les problèmes au Conseil.

Il fournit en temps voulu les informations disponibles sur les financements en retard.

- **Point sur l'état d'avancement des financements (existant)**
 Objet : Tenir le GPC informé des principaux jalons des financements et des décisions déléguées au Secrétariat concernant la révision des financements.
 - ✓ Points trimestriels sur la signature d'accords de financement, les dates d'entrée en vigueur des financements, les révisions importantes approuvées par le Secrétariat et les décaissements relatifs à la part variable. Ces points sont faits à l'occasion des réunions du GPC en présentiel et sont distribuées uniquement pour information.

- **Le formulaire de requête de financement décrit les responsabilités de l'agent partenaire liées à ses commissions (nouveau, décision EPR)**
 Objet : Préciser ce qu'on attend de l'agent partenaire, de manière à pouvoir évaluer sa performance.
 - ✓ Définit les responsabilités dans les domaines de la mise en œuvre, du suivi et de l'assistance technique.
 - ✓ Facilite le suivi des agents partenaires par le Secrétariat et précise leurs responsabilités lors des réunions et points semestriels sur les financements en retard.

- **Rapport sur les résultats (nouveau pour le GPC)**
 Objet : Fournir au Conseil et au GPC des informations stratégiques sur la performance et les résultats des financements qui permettent de tirer des enseignements et de prendre des décisions fondées sur les faits.
 - ✓ Lors de la réunion de juin, le chapitre du rapport sur les résultats consacré à la performance des financements sera examiné et comportera un aperçu des résultats et des décaissements relatifs à la part variable qui permettra d'évaluer la performance dans ce domaine.
 - ✓ Permet d'examiner les résultats d'ensemble des financements et les domaines à améliorer.

- **Comptes rendus sur les financements (existant)**
 Objet : Permettre au Conseil et au PME de s'assurer que leurs conditions et recommandations relatives aux approbations de financement sont appliquées.
 - ✓ Les comptes rendus continueront de faire partie des rapports sur la performance des financements.
 - ✓ Informent sans délai le Comité des problèmes graves.

- **Informations à jour sur le site web du PME (nouveau)**

 Objet : Permettre au Conseil et au GPC de se tenir régulièrement au courant des financements

 ✓ Outre le Rapport sur la performance des financements, le Secrétariat affichera des informations à jour sur le site web du PME.